

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARKE AMENAGEMENT FONCIER » en abrégé « ARKAF »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX VALLON NON LOIN DES BUREAUX DES
SEMINAIRES ET INSTITUTS DE RELIGION, Lot 267, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 19/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARKE AMENAGEMENT FONCIER »

en abrégé « ARKAF »

Objet : BTP,
• TP,
• AMENAGEMENT,
• VENTE DE PARCELLES,
• VENTE DE LOTS,
• TRANSACTIONS FONCIER ET IMMOBILIER,
• DIVERSES PRESTATIONS. Et pour la réalisation

de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX VALLON NON LOIN DES BUREAUX DES
SEMINAIRES ET INSTITUTS DE RELIGION, Lot 267, Ilot 0

Dirigeant(s) M EKRA KOFFI KASSOUM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00528 du 24/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06491/GTCA/RC/2023 du 24/01/2023

